

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 34 (1997)

Heft: 1291

Artikel: Enfin, la mue valaisanne!

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après la foire d'empoigne, la coopération

*L'espoir est permis de voir les acteurs de la santé travailler en commun.
La conférence sur l'assurance maladie a montré que les bonnes volontés ne manquent pas. Attention cependant à ne pas réduire les prestations de base.*

LA CONFÉRENCE SUR l'assurance maladie, organisée par Ruth Dreifuss à la fin du mois de janvier, pourrait marquer la fin d'une étape. Celle de la confrontation entre prestataires de soins, assurances et collectivités publiques qui, jusqu'à présent, se sont renvoyé sans ménagement la responsabilité de l'augmentation des primes tout en cherchant à utiliser les dispositions de la nouvelle législation (LAMal) à leur avantage exclusif.

L'arbitre va jouer son rôle

Aujourd'hui, les différents acteurs de la santé ont pris conscience des mécanismes de régulation mis en place par

ELECTIONS VAUDOISES

Les deux faces de la crise vaudoise

LES ÉLECTEURS VAUDOIS ont envoyé successivement des signes totalement contradictoires. Devant les difficultés de l'Etat ils ont d'abord mis en place une majorité de gauche au Conseil d'Etat. Puis ils privent l'Etat, malgré un consensus politique large, des moyens de rétablir les finances.

La majorité actuelle du Conseil d'Etat refusera les coupes antisociales. La droite espère peut-être dans un an, par un renversement de majorité, les imposer. Mais on peut douter que la droite soit en mesure d'imposer les réformes de structure qu'exigerait la situation. Elle ne peut violer son électorat: qu'il s'agisse de la réforme hospitalière, et notamment de la redéfinition de la mission de plusieurs hôpitaux, de la péréquation intercommunale, de la réorganisation et de la fusion des communes, voire de l'impôt ecclésiastique.

Dans l'immédiat, il faudrait trouver 110 millions pour retrouver simplement le niveau du catastrophique déficit actuel. Et quand on sait ce que signifient 110 millions d'économies supplémentaires, qui prétendra que le vote du peuple a permis de reculer pour mieux sauter? ag

la LAMal et des dangers qu'ils encourrent à vouloir faire cavalier seul: les hôpitaux trop gourmands sont mis à l'index par les caisses-maladie, de nombreux assurés émigrent vers les caisses plus avantageuses et résilient des assurances complémentaires trop onéreuses. L'Office fédéral des assurances sociales, sous la houlette de son nouveau directeur Otto Piller, est bien décidé à jouer plus fermement son rôle d'arbitre et à garantir le respect des règles du jeu. On attend également de cet office qu'il améliore l'information à la population, une tâche par trop négligée jusqu'ici.

La bonne volonté manifestée à Berne par tous les partenaires de la santé ne suffira pourtant pas à restaurer la confiance de la population dans la LAMal. La crise engendrée par la mise en vigueur précipitée de la nouvelle loi ne sera surmontée que par des résultats concrets. Il faudra attendre encore quelques mois pour vérifier si le dialogue noué à Berne porte ses fruits: clarté enfin réalisée dans l'établissement des primes, accord entre les cantons et les caisses sur le financement des soins à domicile et des établisse-

ELECTIONS VALAISANNES

Enfin, la mue valaisanne!

LE PREMIER TOUR de l'élection du Conseil d'Etat valaisan est un signe fort. Ballottage général, à une exception près, et percée de Peter Bodenmann. Il paraît bien placé pour confirmer au second tour. Mais la question est posée d'abord au PDC. La réponse sera connue lorsque ces lignes paraîtront. Peut-il encore prétendre à une majorité absolue au gouvernement de 4 sièges sur 5? S'il abandonnait un siège, il n'aurait pas encore abandonné la majorité de 3 sur 5. S'il n'a pas la sagesse de tirer la leçon, non seulement de ce scrutin, mais de l'évolution en profondeur des villes valaisannes, les électeurs l'y contraindront, selon toute vraisemblance. ag

ments médicalisés pour personnes âgées, planification hospitalière efficace, etc.

Accès à des soins optimaux

Si la maîtrise des coûts de la santé passe par un effort commun d'économie, elle ne peut en aucun cas porter sur une limitation des prestations couvertes par l'assurance de base, comme le préconise plus ou moins ouvertement le concordat des caisses-maladie. Cette assurance de base, c'est là la philosophie de la LAMal, garantit à chacun l'accès à des conditions optimales de soins. Dès lors le catalogue des prestations ne peut qu'évoluer en fonction des progrès de la médecine, pour autant que soient respectés les critères légaux de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économicité. Renoncer à des thérapies reconnues sous prétexte d'économie, c'est ouvrir la voie à une médecine de classe privilégiant ceux qui disposent de ressources financières suffisantes. C'est aussi détourner l'attention des possibilités nombreuses de réduire les coûts de la santé sans porter atteinte à la qualité des soins. jd

Médias

NICOLAS ROULIN, rédacteur en chef du *Teletex*, a choisi le vocabulaire de la boxe pour son commentaire dans le numéro du 2 février. Il s'intitule «Avoirs juifs: Pourquoi attendre?»

Extrait choisi:

«La Suisse offre décidément un spectacle attristant. Elle ressemble à un boxeur recevant la «raclée» de sa vie, encaissant coup sur coup, tel un pantin... S'il ne veut pas finir KO debout, le Conseil fédéral se doit de reprendre l'initiative... A l'abri du pugilat médiatique, les historiens pourraient enfin œuvrer dans un climat de confiance retrouvé.» cfp